



Rupture anticipée d'un CDD

Par **mimi**, le **08/07/2016** à **18:18**

bonjour

je souhaite rompre mon CDD sur la base d'un accord commun avec mon employeur. cette rupture de contrat ouvre t-elle droit à l'assurance chômage et aux indemnités dues en fin de contrat.

Merci

Par **P.M.**, le **08/07/2016** à **19:00**

Bonjour,

Le mieux est d'accompagner l'accord commun d'un avenant raccourcissant le terme du CDD pour que cela ouvre droit sans problème à indemnisation par Pôle Emploi sous réserve de répondre aux conditions d'ancienneté d'affiliation en plus de l'indemnité de précarité ou de fin de contrat...